

## Procès-verbal

### Séance de la commission Finances

### Séance de la COFIN

**Date et heure :** Lundi 3 mars 2025, 9h30 – 12h00

**Lieu :** AVALEMS, Avenue de Tourbillon 19, 1950 Sion

**Participants :** Nicolas Kaufmann (Président), Christian Rey , Sabrina Genolet, Michela Orlando, Jean-Pierre Lugon, Elena Gemmet, Christoph Willisich, Camille-Angelo Aglione

**Excusé :** -

**Invitée:** Marie-Jeanne Muller (AVALEMS)

**PV:** Clémentine Dubuis (AVALEMS)

N°	Objet	PV
1	<b>Bienvenue et accueil des nouveaux membres</b>	Nicolas Kaufmann souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres, Elena et Christoph. Un tour de table est effectué et les membres se présentent brièvement.
2	<b>Validation de l'ordre du jour</b>	⇒ <b>L'ordre du jour est validé.</b>
3	<b>Validation PV de la séance du 25.11.2025</b>	⇒ <b>Le PV de la dernière séance est validé.</b>
4	<b>Adaptations du financement 2025</b>	<p>Nicolas Kaufmann présente les adaptations prévues qui impacteront le financement des EMS à partir du 1er avril 2025. Il précise que les chiffres définitifs seront communiqués cette semaine ou la semaine prochaine, et que l'AVALEMS disposera d'environ deux semaines pour formuler une réponse.</p> <p>⇒ <b>Un tableau Excel, accompagné des explications nécessaires, sera transmis aux membres de la COFIN afin de faciliter le remplissage des données et permettre une consolidation efficace de la réponse de l'AVALEMS au département de la santé.</b></p> <p>⇒ <b>Les membres conviennent qu'une lettre, rédigée conjointement par l'AVALEMS et le chef de service, devra être adressée aux résidents pour justifier l'augmentation du tarif de pension.</b></p> <p>Cette lettre, qui pourra être jointe aux nouvelles factures des EMS, s'appuiera sur des références officielles telles qu'un communiqué de presse, une déclaration d'un conseiller d'État ou la décision de l'État.</p>

5	<b>Mandat pour analyser le financement des EMS valaisans</b>	<p>Nicolas Kaufmann résume la situation en soulignant que le modèle de financement des EMS suscite plusieurs interrogations. Des pertes ont été constatées et le conseiller d'État a été interpellé à ce sujet. Un groupe de travail sur le financement des EMS a rédigé un rapport, mais celui-ci n'a pas encore été officiellement transmis, laissant le dossier en suspens. Face à cette inaction, il est proposé de solliciter une analyse externe des chiffres des EMS valaisans.</p> <p>La société Polynomics, reconnu au niveau national et régulièrement sollicité par les assureurs-maladie ainsi que par les autorités fédérales pour évaluer les mécanismes de financement des soins, a été identifié comme un prestataire qualifié. Un premier échange avec une collaboratrice de l'entreprise a permis d'exposer la problématique, et une offre d'intervention sera présentée.</p> <p>Plusieurs questions sont soulevées :</p> <p>Michela Orlando demande si les unités d'accueil temporaire (UAT), les courts séjours et les foyers de jour seront inclus dans l'analyse. Elle propose également de réfléchir à une couverture partielle des frais administratifs des courts séjours, en cohérence avec la politique de maintien à domicile.</p> <p>Jean-Pierre Lugon suggère d'évaluer également le financement des communes.</p> <p>Nicolas Kaufmann précise que ces éléments devront être transmis dans le cadre de la présentation de l'offre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>La COFIN accepte cette démarche et analysera l'offre de Polynomics afin d'évaluer la pertinence de l'étude proposée pour recommandation au comité de l'AVALEMS.</b></li> <li>⇒ <b>Les membres sont conviés à une présentation de cette offre le 17 mars 2025 à 15h00 (via Teams).</b></li> </ul>
6	<b>Consultation de l'Office de l'Asile</b>	<p>Nicolas Kaufmann présente le point en rappelant que l'Office de l'Asile (OASI) a sollicité l'AVALEMS concernant le financement des séjours en EMS des personnes issues de l'asile. Pour celles qui ne bénéficient ni d'une rente AVS ni de prestations complémentaires (PC), les frais de placement et d'entretien sont entièrement pris en charge par le canton via l'OASI.</p> <p>L'OASI propose de remplacer la caution financière par un engagement signé, garantissant le paiement des factures EMS jusqu'au décès du résident. Il souhaite également clarifier la gestion des liquidités, en précisant que l'argent personnel doit être géré directement par les résidents lorsqu'ils en ont la capacité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ A 5 voix contre 2 et 0 abstention, <b>la COFIN recommande d'accepter la proposition de l'OASI</b> d'émettre une attestation cantonale via l'Office de l'Asile garantissant le paiement des factures EMS jusqu'au décès du résident, en lieu et place du versement d'une garantie à l'entrée en EMS.</li> </ul>

		<p>Cette procédure devra inclure les <b>conditions suivantes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les factures doivent être réglées dans les délais, incluant l'ensemble des frais liés à la situation de la personne.</li> <li>- Une réévaluation de cette collaboration devra être effectuée après un an.</li> <li>- Une convention-cadre devrait être proposée aux EMS, avec une recommandation d'application laissée à leur libre choix.</li> </ul> <p>⇒ <b>Concernant la gestion des liquidités, la COFIN recommande au comité d'accepter</b> le point 2, tout en demandant d'adapter le point 3 de cette section afin de préciser que les résidents doivent gérer eux-mêmes leur argent liquide, sous réserve qu'ils disposent de leur capacité de discernement. Il est également souligné que cette responsabilité ne doit pas incomber aux EMS.</p>
7	<p><b>Surexploitation des lits de long séjour</b></p>	<p>Nicolas Kaufmann résume le point. En 2024, plusieurs EMS ont constaté une diminution de leur subvention, due à un dépassement du nombre maximal de journées en long séjour autorisées. Cette situation s'explique notamment par l'utilisation de lits de court séjour pour des résidents en long séjour, ce qui contrevient à la directive en vigueur.</p> <p>Christian Rey considère que cette règle est claire : un EMS peut utiliser plus de lits tant que, sur l'ensemble de l'année, il ne dépasse pas 100 % des lits reconnus. Dans le cas de dépassement régulier du seuil, il serait pertinent de demander une autorisation pour des lits supplémentaires.</p> <p>Michela Orlando s'interroge sur l'origine de la limite de 40 % et propose une approche plus flexible basée sur un financement au jour de séjour, permettant une meilleure adaptation aux besoins et à la stratégie cantonale.</p> <p>Camille-Angelo Aglione suggère d'intégrer cette problématique dans l'étude de Polynomics, en rappelant que le modèle de financement des courts séjours est particulièrement complexe pour les petits EMS.</p> <p>Nicolas Kaufmann présente son fonctionnement qui est basé sur la mise en place d'un système d'alerte afin de signaler lorsque le seuil des 40 % de journées en long séjour sur des lits de court séjour est atteint.</p> <p>Sabrina Genolet mentionne que l'EMS St-Sylve a rencontré une situation similaire. L'établissement a pris contact avec le Service de la santé publique pour demander l'utilisation exceptionnelle de lits supplémentaires en long séjour. L'État a fait preuve de souplesse dans l'application des règles.</p> <p>⇒ <b>La COFIN propose de rédiger une lettre au Service de la santé publique incluant les points suivants :</b></p> <p><b>-Information à l'AVALEMS par le Service de la santé publique lorsque le service de la santé publique modifie l'application des normes et directives.</b></p>

		<p><b>-Demande de précisions sur le calcul du seuil de 40 % d'écart admis dans la gestion des lits subventionnés en courts séjours.</b></p> <p><b>-Identification des recommandations à transmettre aux membres, en sollicitant le Service de la santé publique pour qu'il établisse une procédure et des bonnes pratiques concernant la gestion des lits entre courts séjours et longs séjours.</b></p>
8	<b>Stratégie informatique</b>	<p>Nicolas Kaufmann résume le point. Camille-Angelo Aglione et Clémentine Dubuis le complètent en soulignant les enjeux liés à l'infrastructure IT et à l'utilisation des outils numériques dans les EMS, en particulier dans le cadre de la réattribution du contrat d'externalisation.</p> <p>Les membres de la COFIN évoquent plusieurs aspects problématiques liés à l'utilisation des outils informatiques, en particulier NEXUS (ERP des EMS), son support technique, ainsi que la coordination avec IT SLD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de temps estimée à 5 % sur certaines tâches. Le dernier exemple en date concerne un problème lié à l'adaptation des indemnités.</li> <li>- Langue : certaines fonctionnalités sont uniquement disponibles en allemand, ce qui limite l'accessibilité pour les utilisateurs francophones.</li> <li>- Support client à améliorer : les interlocuteurs des prestataires ne maîtrisent pas toujours bien le français, ce qui complique la résolution des problèmes.</li> <li>- Problèmes de performance et de stabilité : plusieurs EMS ont rencontré des difficultés techniques (vitesse, accès aux données). La situation s'est améliorée, mais certains établissements restent insatisfaits.</li> <li>- Interface utilisateur complexe : NEXUS est jugé peu intuitif et difficile à paramétrer.</li> <li>- Coûts indirects liés aux erreurs : certaines anomalies dans la facturation obligent les EMS à vérifier et saisir des informations en double, entraînant une charge administrative supplémentaire. Malgré l'existence d'un ERP, de nombreux EMS utilisent encore Excel pour vérifier les données, ce qui ne devrait pas être nécessaire si l'outil était efficace et adapté.</li> </ul> <p>Autres remarques et propositions de la part des membres de la COFIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hétérogénéité des configurations : chaque EMS ayant personnalisé NEXUS selon ses propres besoins, une harmonisation devient complexe et coûteuse.</li> <li>- Clarifier le fonctionnement avec IT SLD : mieux structurer les canaux de communication pour éviter que certains EMS contactent IT SLD et d'autres directement NEXUS.</li> <li>- Assurer une veille informatique par IT SLD, notamment pour proposer des alternatives à DOMIS et suivre les évolutions technologiques.</li> <li>- Proposer des formations aux EMS sur Teams, Power Automate et d'autres outils Office pour améliorer l'efficacité numérique.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le support technique : s’assurer que les interlocuteurs du support maîtrisent parfaitement l’outil pour éviter des pertes de temps.</li> <li>- Optimiser la gestion des nouvelles fonctionnalités : NEXUS développe parfois des améliorations pour un seul EMS, sans les proposer aux autres. Il serait préférable qu’IT SLD ou NEXUS généralise ces évolutions pour l’ensemble des EMS.</li> </ul> <p><b>La COFIN propose que le Secrétariat de l’AVALEMS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Transmette les inquiétudes non liées à l’audit des pratiques informatiques au COFIL IT SLD.</b></li> <li>⇒ <b>Remonte les différents éléments soulevés concernant NEXUS à IT SLD, afin qu’ils puissent être intégrés dans leur audit des pratiques informatiques.</b></li> </ul>
9	<p><b>Divers – Questions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Stock de masques périmés</b></li> <li>- <b>Frais divers et facturation :</b></li> <li>- <b>Gestion des affaires personnelles des résidents sans famille</b></li> <li>- <b>Frais d’inscription de dossier</b></li> <li>- <b>Frais de réservation</b></li> </ul>	<p><b>Stock de masques périmés :</b> Nicolas Kaufmann informe que certains EMS disposent encore d’un stock de masques achetés pendant la période COVID. Cependant, ces masques sont désormais périmés et l’ICH a confirmé qu’ils ne doivent plus être utilisés. Leur usage n’est donc plus autorisé.</p> <p><b>Gestion des affaires personnelles des résidents sans famille :</b> Clémentine Dubuis informe que certains EMS rencontrent des difficultés pour gérer les biens des résidents décédés sans famille et sous curatelle. Parfois après leur décès, la curatelle prend fin et le juge de commune impose un inventaire détaillé avec photographies et stockage prolongé des biens, sans compensation financière. Cette gestion représente une charge pour les établissements, en raison du manque d’espace et du temps requis. Certains EMS ont dû sceller des chambres ou stocker des biens durant plusieurs années. Il n’existe pas de solution unique pour ce type de situation.</p> <p><b>Frais d’inscription de dossier :</b> Ce point n’a pas été traité et la discussion sera reportée à une date ultérieure.</p> <p><b>Frais de réservation :</b> La commission des finances souhaite obtenir un avis juridique concernant la facturation des frais de réservation d’une chambre lorsqu’un futur résident ou sa famille annule finalement son entrée. La question porte sur la validité et l’encadrement légal de ces frais, notamment en l’absence de contrat écrit ou de conditions générales précises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Le secrétariat est chargé de solliciter un avis juridique à ce sujet et fera un retour lors de la prochaine séance.</b></li> </ul>

10	<b>Procédure assurances</b>	<p>Marie-Jeanne Muller présente l'ensemble des livrables et travaux réalisés en vue de leur transmission au comité de l'AVALEMS.</p> <p>⇒ <b>Après discussion, la COFIN décide des actions suivantes recommandées au comité :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Valider la procédure à l'unanimité pour soumission au comité de l'AVALEMS.</b></li> <li><b>2. Intégrer la procédure dans les documents officiels.</b></li> <li><b>3. Superviser la nature et le volume des litiges avec les assurances, via un suivi régulier par la COFIN (vision des tendances et pilotage)</b></li> <li><b>4. Assurer la communication via une newsletter et une vidéoconférence dans les deux langues</b></li> <li><b>5. Informer les assureurs en envoyant une lettre à l'ensemble des assureurs valaisans ainsi qu'à la faîtière nationale ARTISET.</b></li> </ol>
11	<b>Divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Michela Orlando s'interroge sur les informations que les autres EMS transmettent au Service de la santé publique pour la vérification du subventionnement lié à la formation continue. Selon la <a href="#">directive cantonale</a>, 1.50 CHF par journée sont destinés à la formation continue (interne ou externe), et les frais doivent être tenus à disposition du SSP. La question se pose alors sur les types de formations à inclure dans le décompte. Sabrina Genolet explique qu'elle informe des heures de formation continue interne et externe, y compris celles liées aux CAS/MAS et aux formations sur l'utilisation du matériel pour tout le personnel. Christian Rey estime que seuls les frais réels engagés devraient être pris en compte.</li> <li>- Camille-Angelo Aglione informe les membres de la COFIN des différentes révisions et enjeux prévus pour 2025. Il rappelle que la révision des dotations sera pilotée par la commission Qualité et Soins, tout en soulignant le rôle que la COFIN pourrait jouer dans ce cadre. Il mentionne également la publication, cette année, de la planification cantonale des soins de longue durée. Enfin, le Conseil d'État a annoncé que la transition vers le CP2020 est prévue pour 2026, avec l'introduction d'EMS pilotes en phase préparatoire. La COFIN poursuivra le suivi de cette thématique.</li> </ul> <p><b>Prochaines séances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lundi 5 mai 2025 de 9h30 à 12h00</b></li> <li>- <b>Mardi 19 août 2025 de 9h30 à 12h00</b></li> <li>- <b>Lundi 27 octobre 2025 de 9h30 à 12h00</b></li> </ul> <p>Nicolas Kaufmann remercie les membres de la COFIN pour leur participation et leur collaboration, puis clôt la séance.</p>